

# 3 136 centralités

**POLARITÉ STRUCTURANTE**  
Communes qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres actifs et qui attirent aussi de nombreux actifs des territoires environnants, rayonnant ainsi à une échelle plus large (intercommunale, départementale, voire régionale ou nationale pour Paris). Le degré d'équipements (volume, diversité, rayonnement) y varie, d'un haut niveau à une offre de proximité.

- avec un haut niveau d'équipements
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

**POLARITÉ MULTI CONNECTÉE**  
Lieux d'emplois, d'arrivées et de départs de nombreux trajets domicile-travail. Ces communes sont également connectées à plusieurs autres polarités structurantes. Elles ne disposent pas d'un haut niveau d'équipement.

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

**CENTRALITÉ INDÉPENDANTE**  
Centralités bénéficiant d'une certaine offre en équipements et en emplois. Cependant, elles ne disposent pas d'aire d'influence. Elles fonctionnent de façon plus « indépendante ».

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

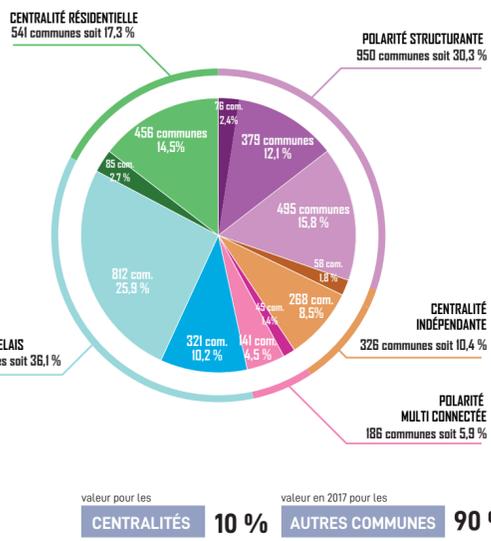
**CENTRALITÉ RELAIS**  
Centralités qui offrent des équipements et des emplois mais dont une part importante (près de 70 %) des actifs se rend dans une polarité structurante pour travailler. Elles se situent en relais de celles-ci.

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

**CENTRALITÉ RÉSIDENNELLE**  
Centralités proposant peu d'emplois et dont les habitants quittent majoritairement le territoire pour aller travailler (près de 80 %). Elles disposent néanmoins d'une certaine offre d'équipements.

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

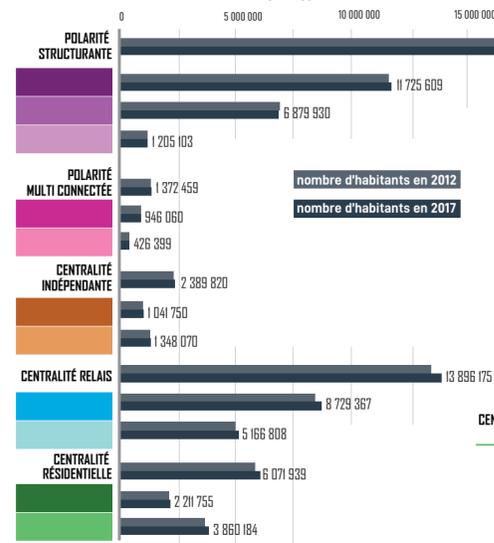
Répartition du nombre de communes par type de centralités



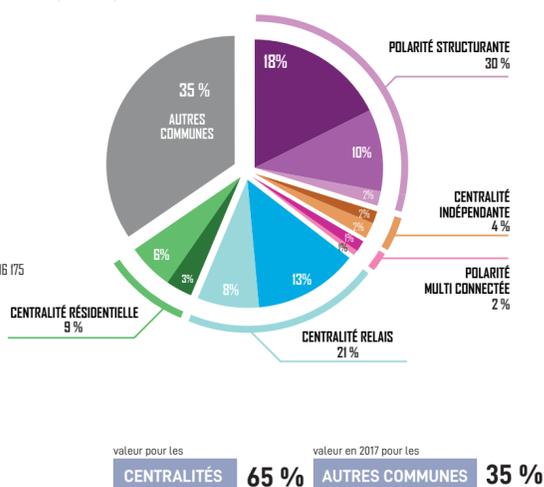
# Typologie des centralités françaises

## Se loger

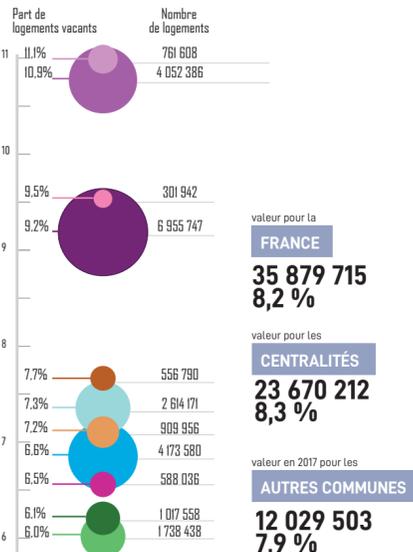
Nombre d'habitants en 2012 et en 2017, par type de centralités



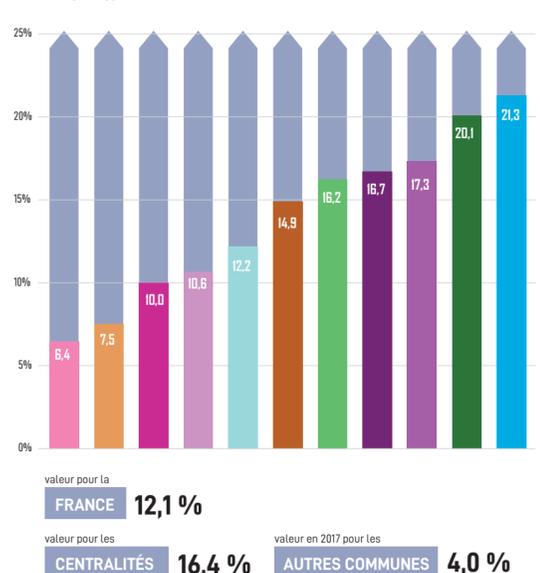
Répartition de la population en 2017, par type de centralités



Nombre de logements en 2017 et part des logements vacants dans le parc de logements en 2017, par type de centralités

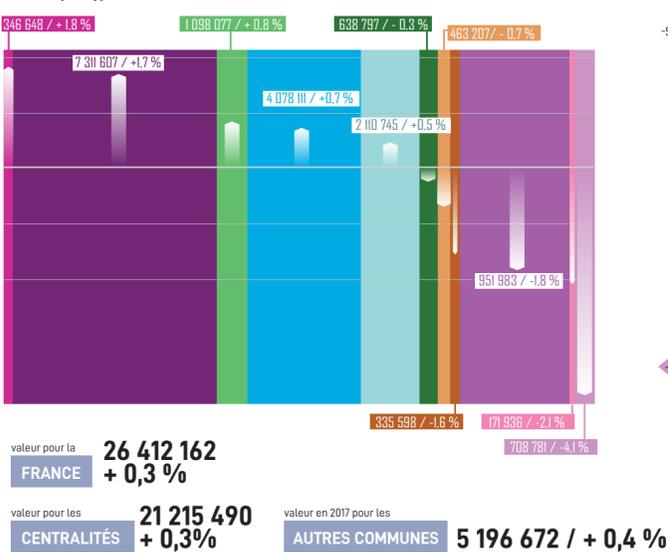


Part des logements sociaux dans le parc de logements, en 2017, par type de centralités

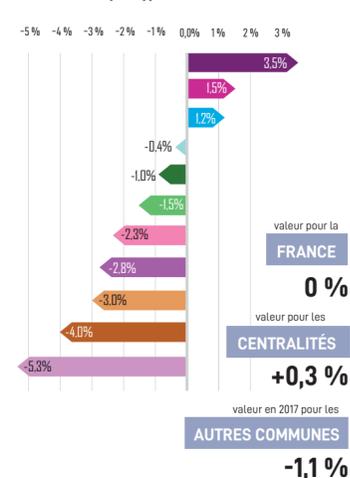


## Travailler - Se former

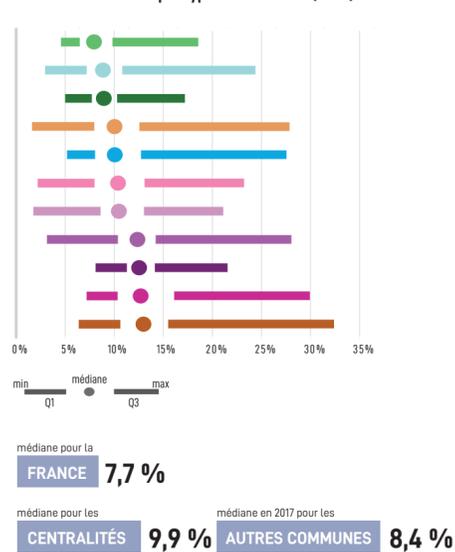
Nombre d'emplois en 2017 et évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités



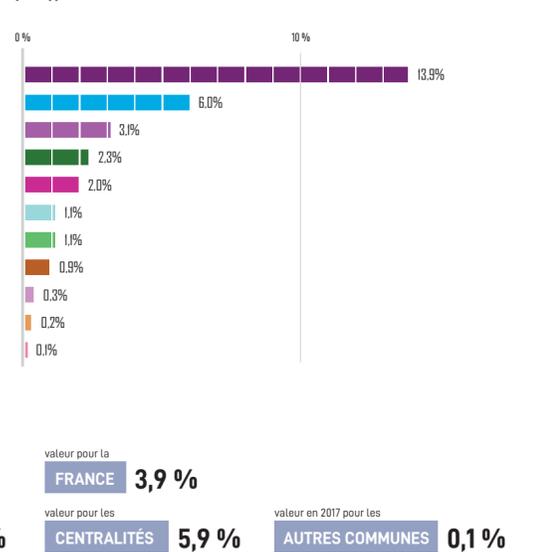
Évolution de l'emploi productif entre 2011 et 2016 (en %) par type de centralités



Proportion médiane des chômeurs parmi la population des 15-64 ans en 2017 par type de centralités (en %)

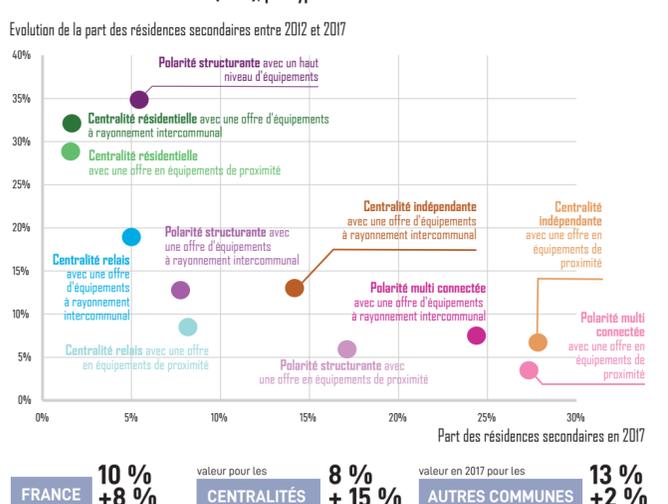


Part des étudiants en 2019 dans la population, par type de centralités (en %)

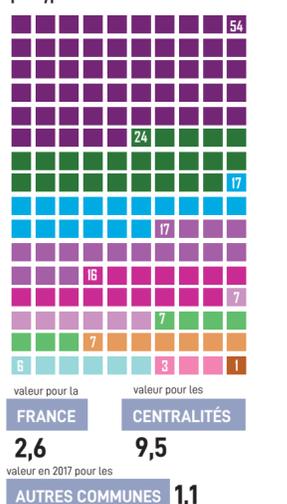


## Être ensemble - Se divertir

Part de résidences secondaires dans le parc de logement occupé en 2017 (en %) et évolution entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités



Nombre d'hôtels pour 100km², par type de centralités



## Méthodologie

La définition de la « centralité » et plus généralement de l'armature territoriale française est au cœur des problématiques d'aménagement et de développement des territoires. Toutefois, sa mesure est complexe et aucune méthodologie unique et partagée n'existe. Nous tentons ici de croiser deux méthodes complémentaires afin de tirer le meilleur parti de chacune d'entre elles.

### MÉTHODE 1. IDENTIFIER LES CENTRALITÉS PAR LE RÔLE STRUCTURANT DES ÉQUIPEMENTS

La première méthode consiste à identifier les centralités à travers la densité et la diversité de son offre d'équipements (méthode de scoring), mais aussi en tenant compte du poids que cette offre représente au sein du bassin de vie. Sept secteurs ont été retenus :

- Population** (présence d'habitants)
- Éducation** (collège; lycée; institut universitaire; autre enseignement supérieur...)
- Emploi** (présence d'emplois)
- Santé** (établissement de santé court, moyen, long séjour; urgences; maternité; médecin généraliste; spécialiste; chirurgien-dentiste; infirmier; pharmacie; labo. d'analyses médicale...)
- Administration** (préfecture; sous-préfecture; cnam; cour d'appel; tribunal d'instance...)
- Commerce** (hyper; supermarché; bricolage; supérette; épicerie; boulangerie; boucherie; poissonnerie; librairie; magasin de vêtements...)
- Culture** (cinéma; cirque; patrimoine; théâtre; monument historique...)

### MÉTHODE 2. LA PLACE DES CENTRES DANS LE SYSTÈME TERRITORIAL

Le caractère « central » d'une commune se définit également par rapport à un autre territoire désigné comme sa périphérie. L'objectif de cette seconde méthode est ainsi d'identifier les relations entre les communes à travers l'offre d'emplois. Les lieux d'emplois ayant au moins 20 % d'actifs résidentiels sur leur territoire ont ainsi été identifiés comme des centralités potentielles, et leur aire d'influence définie à travers les relations domicile-travail.

### LE CROISEMENT DES DEUX MÉTHODES POUR DÉFINIR LES TYPES DE CENTRALITÉS

Parmi les 3 136 communes retenues grâce à l'une ou l'autre des deux méthodes, il catégories présentant des similitudes de fonctionnement ont été retenues.

> Le point de vue spatial prend ici un caractère déterminant : la place des centralités dans le système territorial constitue les cinq grandes familles de communes centres.

> L'offre d'équipements prend un caractère discriminant : cela permet de distinguer des degrés de rayonnement (de manière générique : haut niveau; à rayonnement supra-communal; de proximité).

NB : les chiffres clés « FRANCE » font référence à la France entière hors Mayotte  
SOURCE : INSEE, BPE, RP, FLOSDPI